



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE SEINE ET MARNE

Le cahier des charges régit l'organisation de tous les qualificatifs et championnats départementaux, celle-ci étant confiée aux clubs désignés, sous le contrôle absolu de la direction sportive du comité.

Pour cette raison, tout club prenant en charge l'organisation d'un championnat s'engage à respecter intégralement le présent cahier des charges et les conditions particulières reprises sur le dossier de candidature déposé au Comité.

ENGAGEMENTS :

Les engagements sont gratuits pour tous les championnats départementaux.

Les inscriptions pour les championnats commençant à **14h00** débuteront dès 13h.

Les inscriptions pour les championnats commençant à **8h00** débuteront dès 7h00.

JURY :

Le jury de chaque championnat est constitué comme suit :

Président : Le directeur sportif, le directeur sportif adjoint ou le responsable désigné par le Comité.

Membres : Le ou les délégués désignés par le comité, l'arbitre le plus haut hiérarchiquement du championnat (si 2 arbitres de même titre sont présents, la priorité sera donnée à celui qui officiera pendant les deux jours), le président du club organisateur.

HABILLEMENT DES JOUEURS

Survêtement sportif, Short sportif, Pantacourt sportif, Bermuda sportif **obligatoire**.

Jean, pantalon, vêtement troué, tagué, clouté, bariolé, rafistolé, coupé, déchiré, délavé **interdit**.

Chaussures ou chaussures de sport fermées **obligatoires**.

La tenue homogène club est obligatoire pour **TOUS** les championnats départementaux (y compris les CDC) : sweet, polo, chemise, blouson ou coupe-vent, de la même couleur (y compris les manches) et de même conception, avec marques distinctives du club d'appartenance. Les écussons doivent être obligatoirement brodés ou collés mais pas épinglés.

L'homogénéité n'est pas obligatoire pour les championnats jeunes compte tenu qu'ils peuvent être panachés. La disposition des jeunes ne s'applique pas aux éducateurs. En cas de non-respect de ces dispositions.

Le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

GESTION SPORTIVE :

Le contrôle des licences sera effectué lors des inscriptions.

La vérification des tenues sera faite à l'inscription par le Jury de la compétition et chaque équipe devra se présenter au complet.

La gestion de chaque championnat est entièrement à la charge du comité départemental et les différents tirages aux sorts seront effectués par informatique durant toute la compétition.

Il n'y aura pas d'inscription complémentaire quand le tirage aura été réalisé.

Les arbitres sont désignés par la direction sportive du comité et par la commission des arbitres. Les indemnités pour les arbitres officiant dans le championnat seront réglées par le comité et celles pour les arbitres dirigeant les concours annexes le seront par le club organisateur.

L'ensemble des lots et coupes seront offerts par le Comité pour tous les championnats.

INTENDANCE :

Délégués et Arbitres : Les frais de repas et boissons seront à la charge du Club organisateur le samedi (midi et soir). Le club veillera à réserver ces repas.

Le club organisateur du championnat aura à prévoir les repas pour la journée du dimanche (si possible sur place) pour les arbitres et pour les officiels du comité.

Le club veillera en outre à offrir des boissons rafraîchissantes aux personnes assurant la bonne marche de la compétition.

Pour les championnats féminins et les championnats mixtes, le club organisateur offrira un bouquet de fleurs à chaque championne et vice-championne. Sur présentation de la facture, le comité remboursera le club des frais engendrés. (50€ max par bouquet)

La tenue des tables, dotation, frais d'arbitrage, coupes, de tous les concours annexes sont à la charge du club organisateur.

L'organisation des tables de marque des concours annexes ne devra pas gêner celle du championnat.

Pour les championnats « Jeunes », la tenue des tables doit s'effectuer dans un lieu qui leur est réservé exclusivement, éloigné des tables des adultes. De même, des terrains clos devront être préparés pour permettre aux plus jeunes de jouer en toute sécurité.

Les clubs organisateurs fourniront à chaque enfant inscrit une boisson et un sandwich chaud. Le comité remboursera la prestation du club organisateur sur présentation d'une fiche de frais.(5 € max)

TERRAINS ET STRUCTURES :

Il est à prévoir pour tous les championnats à Pétanque:

Un terrain « d'honneur » de 8 jeux mesurant 4 mètres par 15.

Quand le championnat séniors masculins est associé à un championnat Féminin, il faut prévoir 8 terrains de jeux supplémentaires (avec les mêmes dimensions que pour le championnat séniors masculins). Pour les qualificatifs de zone Nord et sud, il n'est pas exigé de terrains cadrés.

Il est à prévoir pour tous les championnats au Jeu Provençal :

Un terrain « d'honneur » de 8 jeux mesurant 4 mètres par 24.

Ces terrains d'honneur devront être entourés par des barrières se trouvant à distance réglementaire de la ligne de tour (1.00m) et pourront être mis en place seulement le dernier jour de la compétition.

Un podium couvert et fermé à l'arrière et sur les côtés devra être aménagé pour la tenue des graphiques (Gestion concours) avec une arrivée électrique et un éclairage suffisant.

COMMUNICATION:

Les organisateurs veilleront à donner le plus large retentissement aux championnats dont ils ont la charge en sollicitant les personnalités les plus représentatives de leur ville ou du département.

Ils devront informer, presse et radio locale et tous moyens d'informations.

Il sera à prévoir également :

- un éclairage suffisant des terrains de jeux.
- le fléchage en ville du championnat pour un accès facilité aux participants et spectateurs.
- un parking pour les « officiels » d'une dizaine de places.
- une trousse de 1^{er} secours.
- des sanitaires en nombre suffisant et en bon état de fonctionnement.
- une sonorisation couvrant l'ensemble des terrains avec un micro hf et un micro fixe.

Une sonorisation indépendante devra être présente pour tous les championnats jeunes.

(mise à jour octobre 2022)